



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Projet de Règlement numéro 11980-2019, modifiant le règlement de construction numéro 98-03-5850, afin de modifier les normes relatives aux fondations d'un bâtiment principal**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Les modifications au Règlement de construction ont pour objectif d'harmoniser les normes relatives aux fondations d'un bâtiment principal à celles applicables aux constructions dont l'implantation est à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente située dans le bassin versant du lac Saint-Joseph;

Le projet contient des dispositions qui s'appliquent dans le bassin versant du lac Saint-Joseph.

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu au Club nautique du lac St-Joseph, situé au 6200, route de Fossambault, **le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18 h.** Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 23<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier

## Carte délimitant le bassin versant du lac Saint-Joseph

